



## Bail saisonnier renouvelé indéfiniment?

Par **Houtain**, le **15/02/2018** à **14:17**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement depuis novembre 2017.  
Le propriétaire me fait signer chaque mois un nouveau contrat de bail "Saisonnier" d'une durée de un mois.

Nos relations se dégradent et je serais très ennuyée de devoir déménager.

Pouvez-vous me dire si le propriétaire peut me virer de celui-ci à sa guise svp?

Il est évident que c'est ma résidence principale (4 mois renouvelés + abonnement boîte sfr)

D'avance un grand merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **15/02/2018** à **18:43**

Bonjour,

Ces baux sont illégaux !

Le bail saisonnier est limité à 90 jours et est non renouvelable.